ARTHAZ Pont-Notre-Dame

Bulletin de liaison n°1 - Juillet 2014

sommaire

Bulletin n° 1 - Juillet 2014 www.arthaz-pont-notre-dame.fr

Edito	3
Vie communale	4 à 6
Conseil municipal	7 à 11
Ca s'est passé à Arthaz	12 à 16
Informations diverses	17 à 19

quelques dates à noter

13 juillet 2014	Fête Nationale - Stade de Foot Diverses animations, feux d'artifices. Ecran géant : finale de la coupe du monde de Football.
11 octobre 2014	Loto Tennis Club
18 octobre 2014	Manifestation Comité des fêtes
25 octobre 2014	Loto Arthaz Entraide
8 novembre 2014	Loto Don du sang
15 novembre 2014	Soirée Mabouya

Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées

Mairie - 94, route de Pont-Notre-Dame - 74380 Arthaz Pont-Notre-Dame
Tél. : 04 50 36 01 78 - Fax : 04 50 36 05 11 - Mail : mairie@arthazpnd.fr

Chères Arthaziennes, Chers Arthaziens,

Je remercie toutes celles et ceux qui se sont déplacés très nombreux lors des dernières élections municipales.

Nous mesurons la confiance que vous nous avez accordée lors de ce scrutin et en assumons pleinement la responsabilité qui est dorénavant nôtre.

Je suis fier d'avoir été élu avec mes colistiers pour continuer l'œuvre entreprise depuis six ans.

Le mandat qui se dessine sera axé sur la poursuite de la réalisation de grands travaux au niveau communal, mais il sera également un mandat important au sein de l'intercommunalité.

Nous vous avons présenté un programme ambitieux, mais réaliste, pour les six prochaines années qui apportera à notre village de nouveaux services et une meilleure qualité de vie dans le respect de notre tradition rurale.

Nous ne comptons pas perdre de temps pour la réalisation de ces nombreux chantiers et avons déjà beaucoup travaillé depuis la fin des élections, en effet :

• Nous avons commencé les travaux de terrassement au stade de football pour la réalisation d'une structure multisports synthétique dédiée aux jeunes d'Arthaz et au club de football ainsi que la réalisation de terrains de pétanque.

• Deux études concernant la sécurisation et la création de trottoirs sur les axes écoles/mairie/église et route des Echelettes ont été lancées.

• Nous sommes en train de finaliser les plans pour la sécurisation et l'enfouissement des réseaux sur l'axe d'entrée de village depuis Annemasse jusqu'au rond-point.

• Une étude d'opportunités pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire est actuellement en cours.

Les autres chantiers menés avant les élections avancent également bien :

• Les fondations de la maison intergénérationnelle sont en train d'être réalisées, le bâtiment devrait être hors d'eau, hors d'air au mois d'octobre 2014.

• Le remplacement des colonnes d'eau et la création du réseau d'assainissement au secteur de la Chapelle se terminera fin juillet 2014.

• Le permis de construire pour la rénovation du bâtiment Jules Ferry sera prochainement déposé et les appels d'offres suivront.

• Les travaux de sécurisation du carrefour de Löex devraient également débuter cette année si un accord avec le propriétaire d'une parcelle concernée est acté.

Comme vous le voyez, chers habitantes et habitants, les dossiers ne manquent pas et nous avons à cœur avec notre nouvelle équipe municipale de vous offrir la meilleure qualité de vie possible dans notre beau village d'Arthaz Pont-Notre-Dame.

Votre Maire

Cyril Pellevat

Présentation de votre nouvelle équipe municipale

Cyril Pellevat entouré de :

Debouts : Jean LABARTHE, Marielle DONCHE, Bruno THABUIS, Johane NOURRISSAT (3ème adjointe), Laurent GROS (2ème adjoint), Jean-Claude VIAL, Marie-Claire GOBET, Gérald BORNAND, Alain CIABATTINI (1er adjoint), Régine MAYORAZ-RUHIN, Frédéric CHABOT

Assises : Christine ROSSAT, Elodie RENOULET, Patricia COURIOL

Le Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein, des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.
Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Pour ce nouveau mandat nous avons créé sept commissions :

Finances qui veille à garantir une gestion financière saine et réaliste afin de contenir les dépenses publiques, à optimiser la capacité d'investissement de la commune. Elle prépare les budgets, comptes administratifs et demande de subventions.

Communication : qui a pour mission de promouvoir les actions de la commune et des associations par le biais de supports de communication, tels que le journal municipal, le site internet et le panneau d'affichage lumineux.

Ecole action sociale : cette commission examine les différentes demandes émanant de l'équipe enseignante et des représentants des parents d'élèves. Ces derniers temps elle a notamment été très occupé pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires de la rentrée de septembre. Pour le volet social, elle s'applique à renseigner, orienter, apporter une aide aux personnes qui rencontrent des difficultés.

Bâtiments, voirie et réseaux secs : elle assure l'entretien ou la rénovation des bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes, le stade…). L'entretien de ces bâtiments doit répondre aux normes liées à l'accueil du public. Elle est également en charge de l'entretien des voies communales

Urbanisme, Plu : cette commission a pour mission la gestion des permis de construire et l'aménagement du territoire de la commune.

Association, culture et sport : cette commission favorise les rapprochements entre les associations locales et la commune. La vie associative est le poumon d'une commune. C'est pourquoi cette commission amène un soutien technique et financier aux associations pour les manifestations proposées et organisées tout le long de l'année par celles-ci.

Le correspondant défense : c'est un élu qui siège au sein du conseil municipal, et qui a reçu du Maire une délégation pour prendre en charge les questions relatives à la Défense. Il est également délégué au protocole des cérémonies patriotiques et aux Anciens Combattants. Il a un rôle informatif et relationnel entre les différents services de la défense, les citoyens et la commune.

Résultats des Elections Municipales

Résultats du premier et unique tour

Cyril PELLEVAT • LISTE ARTHAZ A'VENIR
514 voix soit 66,06 %
13 élus

Frédéric CHABOD • LISTE ARVE ET MENOGE
264 Voix soit 33,93 %
2 élus

Nombre d'inscrits	**1 070**
Nombre de votants	**806**
Taux de participation	**75,33 %**
Blancs ou nuls (en pourcentage de votes exprimés)	**3,47 %**

Résultats des Elections Européennes

Voici le résultat des votes pour les élections européennes sur la commune d'Arthaz PND, lors du vote du 25 mai 2014.

Les résultats sont exprimés en nombre décroissant de voix ainsi qu'en pourcentage du nombre de votants.

01 - M. MUSELIER Renaud 193 voix / 37,70 %
02 - M. LE PEN Jean-Marie 158 voix / 30,86 %
03 - Mme RIVASI Michèle 39 voix / 7,62 %
04 - M. PEILLON Vincent 33 voix / 6,45 %
05 - Mme GOULARD Sylvie 28 voix / 5,47 %
06 - M. RAMBAUD Gerbert 22 voix / 4,30 %
07 - M. COUTELIS Jean-Baptiste 13 voix / 2,54 %
08 - Mme MIRA Valérie 8 voix / 1,56 %
09 - M. LESCURE Bertrand 7 voix / 1,37 %
10 - Mme GOMEZ Chantal 5 voix / 0,98 %
11 - Mme VERGIAT Marie-Christine 3 voix / 0,59 %
12 - M. ROMANI Daniel 1 voix /0,20 %
13 - M. MALEGARIE Alain 1 voix / 0,20 %
14 - Mme ARNAUD Monique 1 voix / 0,20 %

Nombre d'inscrits	**1 076**
Nombre de votants	**524 (abs 552)**
Taux d'abstention	**51,3 %**
Blancs ou nuls (en pourcentage de votes exprimés)	**12 %**
Votes exprimés	**512**

Travaux en cours

Travaux de la maison intergénérationnelle

Travaux du terrain de football

Depuis quelques jours, vous pouvez apercevoir des travaux dans l'enceinte du stade.

Il s'agit de l'aménagement d'une ère d'entrainement synthétique sur la zone d'herbe à l'entrée du stade. C'est un terrain d'entraînement pour des exercices d'appui, entraînement gardiens et des petits matchs 6 contre 6.

D'autre part, des fouilles sont entreprises pour retrouver le réseau câblé alimentant l'éclairage du stade. Le câblage va être changé pour être compatible avec la puissance les projecteurs.

D'autres petits travaux vont être entrepris afin d'avoir des installations impeccables pour les 70 ans du club cet automne.

Principales délibérations - Conseil du 7 janvier 2014

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

La commune d'Arthaz a réalisé un marché à procédure adaptée pour recruter un cabinet d'architecte dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et mise en accessibilité du bâtiment Jules Ferry.

Le cabinet NG architecture a été retenu et le cahier des charges pour le marché de travaux est en cours d'étude. Actuellement, le coût prévisionnel pour ce projet s'élève à 1 670 725 € HT, soit 2 004 870 € TTC.

Le plan de financement pour la réalisation du projet total se décomposerait selon le tableau ci-contre :

Recettes		Dépenses
ETAT (DETR) - 30 %	501 217,50 €	2 004 870,00 € TTC
CONSEIL GENERAL (FDDT)	65 700,00 €	
AUTO FINANCEMENT	1 437 952,50 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (9 votes pour, 1 contre, 1 abstention),

- Adopte le plan de financement exposé ci-dessous ;
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux-2014.

Principales délibérations - Conseil du 25 février 2014

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2013
Le Conseil Municipal vote le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Recettes nettes	767 078,95	1 194 792,18	1 961 871,13
Dépenses	Dépenses nettes	440 516,13	813 258,08	1 253 774,21
Résultat	Résultat budgétaire de l'exercice	+ 326 562,82	+ 381 534,10	+ 708 096,92

Vote des taux d'imposition 2014

Les taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2014 sont votés sans augmentation, soit :

- 7,89 % pour la taxe d'habitation,
- 10,04 % pour la taxe foncière,
- 49,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vote du budget primitif

Le budget primitif est adopté à la majorité (11 voix pour et 1 voix contre). Il s'équilibre en dépenses comme en recettes à :

Section de fonctionnement : 1 158 622,15 euros

Section d'investissement : 2 589 868,17 euros

Attribution des premières subventions 2014 associations/école

Les premières subventions pour l'année 2014 sont fixées ainsi :

ASSOCIATIONS	Subventions
Arthaz Sports	750
Arthaz Tennis Club	400
Familles Rurales - Avance Repas Anciens	3 000
Familles Rurales – Cantine et garderie	12 000
DDEN	30
Ecole Primaire Chamarette St-François (7 primaires/2 maternelles)	450
M.F.R. Bonne (1 jeune scolarisé)	50
M.F.R. Clos des Baz (1 jeune scolarisé)	50
M.F.R. IMAA Cruseilles (1 jeune scolarisé)	50
M.F.R. Sallanches (1 jeune scolarisé)	50
« Nous Aussi » (3 résidents)	150
Association des Maires du Var (Solidarité intempéries Var)	300
Total 1ère attribution subventions 2014	**17 280**

Principales délibérations - Conseil du 28 mars 2014

Election du maire

M. Cyril PELLEVAT est proclamé maire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Election des adjoints

Sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- M. Alain CIABATTINI, 1er adjoint au maire ;
- M. Laurent GROS, 2ème adjoint au maire ;
- Mme Johane NOURRISSAT, 3ème adjoint au maire.

Désignation des délégués au Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe

MM. Laurent GROS et Jean LABARTHE sont désignés en qualité de délégués titulaires et M. Jean-Claude VIAL, délégué suppléant, au Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe.

Principales délibérations - Conseil du 15 avril 2014

Délégation d'attributions du conseil municipal au maire

Afin de faciliter la gestion communale courante, 24 délégations du conseil municipal ont été déléguées à M. Le Maire. Celui-ci devra ensuite rendre compte à chaque conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation de pouvoirs.

Création d'une commission d'appel d'offres

Six membres sont nommés à la commission d'appel d'offres dont trois membres titulaires et trois membres suppléants :

• *Membres titulaires :* MM. Alain CIABATTINI, Laurent GROS et Frédéric CHABOD.

• *Membres suppléants :* Mmes Elodie RENOULET, Johane NOURRISSAT et Marielle DONCHE.

Désignation des membres au Centre Communal d'Action Sociale

Le conseil municipal désigne Mmes Patricia COURIOL, Marie-Claire GOBET, Régine MAYORAZ et Johane NOURRISSAT, membres du conseil d'administration et prend acte de la nomination de Mmes DESBIOLLES Christiane, PERNET Marie-Pierre, PERROTTON Françoise et Mme BLONDIN Véronique par M. le Maire.

Avis sur le PLH2 de la Communauté de Communes Arve et Salève

Un avis favorable est donné sur le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Arve et Salève n°2, arrêté en conseil communautaire du 26 février 2014. Le PLH s'articule en trois temps : un diagnostic, un document d'orientations et un programme d'actions déclinant 19 actions opérationnelles. Selon les objectifs chiffrés de ce PLH 2, la commune prend note des objectifs annuels de logements à produire suivants : 7 logements dont 4 sociaux, considérant que la Communauté de Communes mobilise un fond d'aide à destination des bailleurs à hauteur de 1 800 € par logement.

Principales délibérations - Conseil du 30 mai 2014

Autorisation de délégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPF 74

Le conseil municipal, à la majorité (un vote contre, une abstention), confirme la délégation de son droit de préemption urbain au maire en exercice, que la commune en soit titulaire ou délégataire et donne au maire en exercice la possibilité de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation des biens objets d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner en cours à l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

Personnel communal : ouverture d'un poste d'adjoint d'animation

Dans le cadre de l'application de la réforme sur les rythmes scolaires et suite à l'ouverture d'une sixième classe à la rentrée scolaire 2014/2015, le conseil municipal décide l'ouverture du poste d'adjoint d'animation à temps non complet au 01/09/2014. Ce poste sera occupé par un agent de la collectivité, actuellement adjoint administratif au secrétariat de la mairie et également ATSEM à l'école maternelle, dans le cadre d'une intégration directe.

Personnel communal : ouverture d'un poste d'adjoint administratif

Suite à la demande d'intégration directe de l'agent communal actuellement au grade d'adjoint administratif, sur le poste d'adjoint d'animation au 1er septembre 2014, le conseil municipal décide l'ouverture du poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps non-complet (20 heures/35 heures), charge l'autorité d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du Centre de Gestion 74 et habilite Monsieur Le Maire à recruter un agent pour pourvoir cet emploi.

Constitution des commissions

Le conseil municipal approuve l'organigramme des commissions tel que présenté en page suivante et désigne les membres devant siéger à ces neuf commissions.

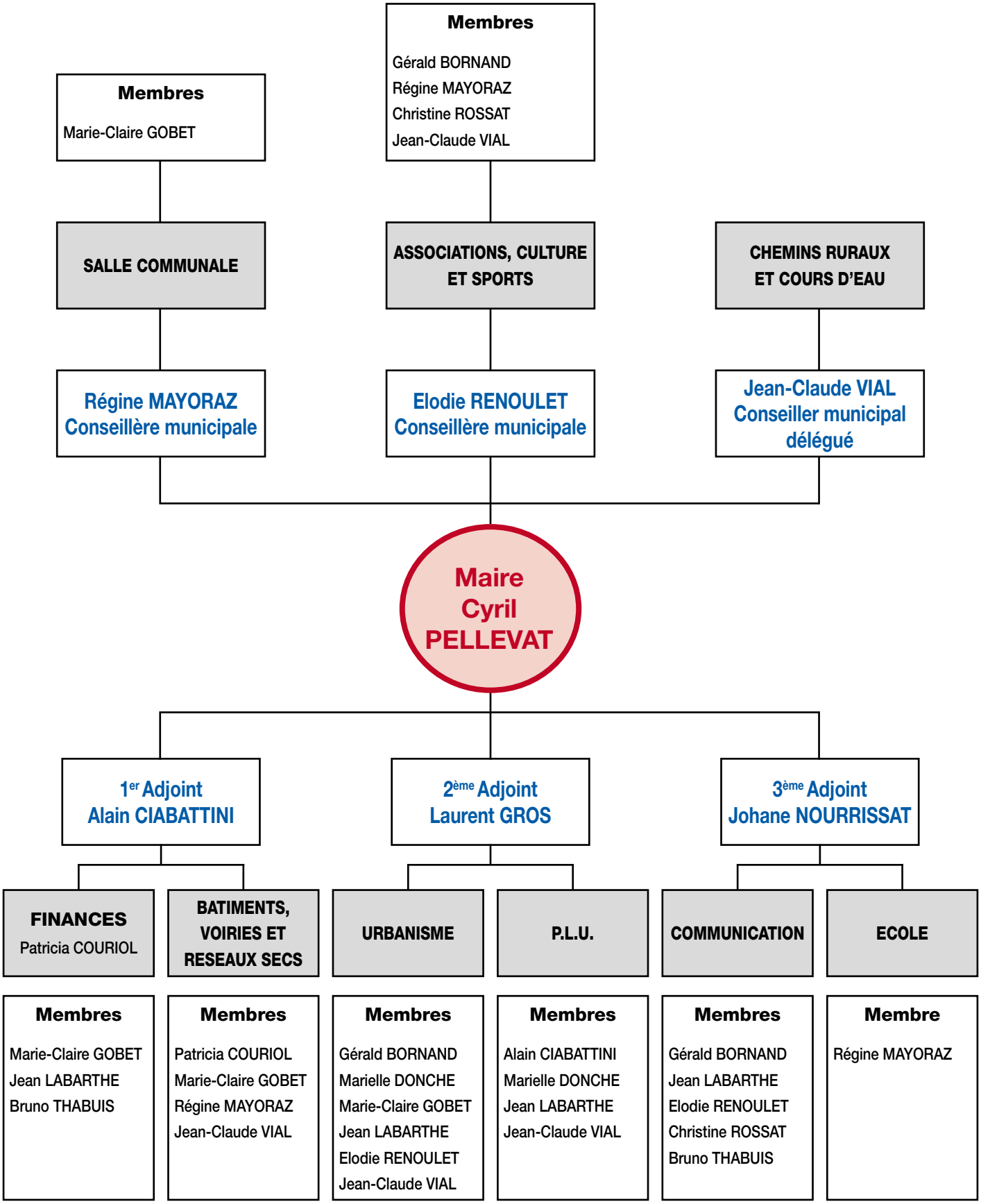

Principales délibérations - Conseil du 30 mai 2014 (suite)

Demande de subvention : réserve parlementaire 2014 – terrain de foot synthétique

Le conseil municipal approuve le coût prévisionnel de la dépense estimée à 60 333,00 € HT ainsi que le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention exceptionnelle de l'Etat pour l'année 2014, au taux le plus élevé, auprès de Madame La Députée Virginie Duby-Muller, au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation d'un terrain de foot synthétique.

Désignation de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants à la commission communale des impôts directs

Le conseil municipal décide de proposer à la nomination les commissaires suivants :

Commissaires titulaires :

GROS Laurent, adjoint
NOURRISSAT Johane, adjoint
BORNAND Gérald, conseiller municipal
COURIOL Patricia, conseillère municipale
DONCHE Marielle, conseillère municipale
GOBET Marie Claire, conseillère municipale
LABARTHE Jean, conseiller municipal
VIAL Jean Claude, conseiller municipal
MAYORAZ Régine, conseillère municipale
LAMBERT Victor
FORESTIER Joseph, extérieur commune
OBERSON Claude, extérieur commune

Commissaires suppléants :

CIABATTINI Alain, 1er adjoint
CHABOD Frédéric, conseiller municipal
RENOULET Elodie, conseillère municipale
THABUIS Bruno, conseiller municipal
MERANDON Frédéric
MURRIS Isabelle
PELLEVAT André
PERNET Marie-Pierre
ROSSAT Claude
GINDRE Daniel
PARIGI Maurice, extérieur commune
CLERC Marie-Claude, extérieur commune

Salle communale : modification du règlement et des tarifs

Le conseil municipal approuve la mise à jour du règlement de la salle communale qui prend en compte l'établissement d'un seul règlement pour les particuliers et associations, l'instauration de pénalités en cas de non-respect des termes de la convention, l'ajout d'un article sur la réglementation de l'usage et la vente d'alcool et sur la mise à disposition exclusive de la salle communale aux habitants et associations de la commune ainsi qu'aux associations dont le siège est situé sur le territoire de la Communauté de Communes Arve et Salève. L'augmentation des tarifs de location à partir du 1er janvier 2015 est également décidée.

Principales délibérations - Conseil du 3 juin 2014

Désignation de 2 commissaires titulaires et 2 commissaires suppléants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le conseil municipal décide de proposer à la nomination les commissaires suivants :

Commissaires titulaires :

PELLEVAT Cyril, maire

MIGNON Joël

Commissaires suppléants :

MAYORAZ Régine, conseillère municipale
ROSSAT Christine, conseillère municipale

Emplois saisonniers 2014 : création d'un poste d'adjoint technique

Un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet est créé afin de remplacer les 2 agents des services techniques/espaces verts durant leurs congés d'été. 4 jeunes étudiants de la commune âgés de 16 à 18 ans seront recrutés pour la période du 7 au 18 juillet, du 21 juillet au 1er août, du 4 au 15 août et du 18 au 29 août.

Personnel communal : création d'un poste d'attaché territorial

Compte-tenu de la mutation de la secrétaire générale de mairie pour une autre collectivité au 21 juillet 2014, une déclaration de vacances d'emploi a été transmise au Centre de Gestion de Haute-Savoie. Afin de pourvoir le poste vacant, le conseil municipal décide de créer un emploi d'attaché territorial à temps complet.

Choix de l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2014

Vu le décret N°2014-457 du 7 mai 2014 et la circulaire N°2014-063 du 9 mai 2014 ;
Vu le conseil d'école du 13 mai 2014 relatif à l'assouplissement du décret sur les rythmes scolaires ;
Vu le résultat du questionnaire distribué aux parents d'élèves majoritairement en faveur du choix du vendredi après-midi pour l'organisation des activités péri-éducatives ;
Vu le conseil d'école du 3 juin 2014, au cours

duquel un vote a eu lieu en faveur du choix du vendredi après-midi (13 voix pour, 3 contre et une abstention) ;

Le conseil municipal approuve le choix des horaires suivants pour la rentrée 2014 :

- Lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Vendredi de 8h30 à 11h30

Et organisation des activités péri-éducatives, par la mairie le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme

Le conseil municipal décide d'instaurer un «périmètre de prise en considération» au titre de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme sur les parcelles n°10, 12 et 2393, 1703, 1706, 1707, 1717, 1718, 1723, 1724, 1729, 105, 2623, 1447, 106, 2876, 2877 et 107, localisées en continuité du secteur de la mairie et du groupe scolaire et dit que conformément à l'article R123-11 R123-13 du Code de l'Urbanisme, ce périmètre sera reporté, à titre indicatif, en annexe du document d'urbanisme en vigueur par la procédure de mise à jour prévue par l'article R123-22 du code de l'urbanisme.

Election des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, sont proclamés élus délégués en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 28 septembre 2014, les conseillers municipaux suivants :

- PELLEVAT Cyril, RENOULET Elodie, GROS Laurent, en qualité de délégués titulaires ;

- GOBET Marie-Claire, LABARTHE Jean, NOURRISSAT Johane, en qualité de délégués suppléants.

Budget Principal - Les Finances 2014

Dépenses de fonctionnement	Montant en €
Charges générales	318 760,00 €
Autofinancement	330 000,00 €
Frais de personnel	304 300,00 €
Autres charges de gestion	180 662,15 €
Intérêts des emprunts	24 900,00 €
Total dépenses fonctionnement	**1 158 622,15 €**

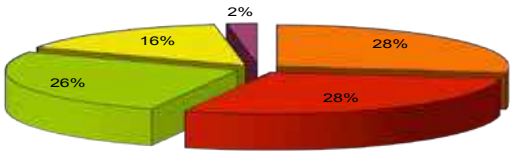

Recettes de fonctionnement	Montant en €
Locations bâtiments communaux	41 000,00 €
Produits des services et exceptionnels	18 202,50 €
Impôts et taxes	518 000,00 €
Dotation Etat + Fonds Genevois	556 500,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	24 919,65 €
Total recettes fonctionnement	**1 158 622,15 €**

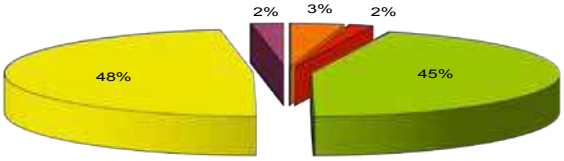

Dépenses d'investissement	Montant en €
Acquisitions et travaux	2 407 205,55 €
Opérations d'ordre	162,62 €
Remboursement d'emprunts	127 500,00 €
Frais d'études	55 000,00 €
	2 589 868,17 €

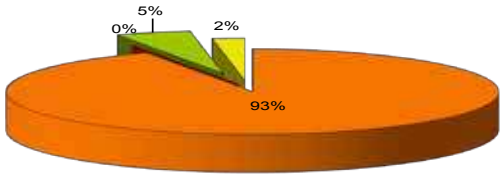

Recettes d'investissement	Montant en €
Cessions - opérations d'ordre	101 277,00 €
Autofinancement	330 000,00 €
Dotations et réserves	481 500,00 €
Subventions d'équipement	994 000,00 €
Excédent d'investissement reporté	681 591,17 €
Emprunt	1 500,00 €
Total recettes investissement	**2 589 868,17 €**

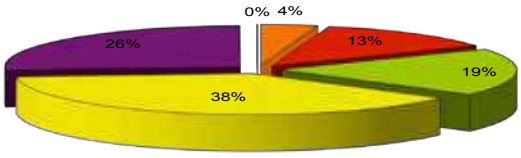

Familles Rurales – Le repas des aînés

Cette année le traditionnel Repas des Ainés a eu lieu le 9 mars 2014, « Thème la Musique ».

Les nombreux invités (130) ont pu apprécier l'excellent menu ainsi que l'animation proposée par Maurice Thomasson et son équipe (imitation de Bourvil).

Familles Rurales se réjouit de cette journée conviviale qui permet les échanges et les rencontres entre Arthaziens.

Nous rappelons que l'Association Familles Rurales gère les commandes de fuel et bois (maintenant à partir d'un stère), la Gym, la Zumba, l'ADEL, la bibliothèque, la Cantine et le périscolaire.

Les dossiers d'inscription pour la cantine sont disponibles depuis début juin sur les sites internet de la Mairie, de Familles Rurales ainsi qu'à la cantine scolaire, à l'entrée de l'école et à la mairie. Les dossiers doivent être rendus complétés au plus tard le 18 août 2014.

L'équipe Familles Rurales

Sou des Ecoles – Bourse au vêtements du 22 mars

La dernière bourse aux vêtements organisée par le Sou des écoles, a encore rencontré le succès que méritaient les efforts déployés des membres pour l'organiser.

Le nombre de déposants et d'acheteurs est constant par rapport à l'année dernière, prouvant que cette initiative continue de répondre aux besoins actuels.

Les bénévoles étaient plus nombreux, les parents d'élèves se sont mieux mobilisés cette fois-ci, ce qui a permis une meilleure rotation sur la journée. Nous les remercions.

Arthaz Entraide – Salon de la moto ancienne

Le succès du salon de la moto permet à Arthaz-Entraide de remettre un chèque de 5 442 € à l'Albec.

Cette année encore, le salon de la moto ancienne a attiré un nombre considérable de visiteurs, jeunes ou plus âgés, motards ou non, tous passionnés de belles mécaniques. Plus de 100 modèles étaient exposés, du début du XXème siècle aux belles sportives des années 90. Vespa, mobylettes et gros cubes étaient également exposés. Les passionnés de motos se sont régalés, et les conversations étaient bien souvent animées devant telle ou telle machine.

A l'extérieur, sous un beau soleil printanier, la bourse aux pièces et la vente de motos d'occasion ont également remporté un franc succès. Nombreux sont les collectionneurs qui sont repartis avec la pièce rare dont ils avaient besoin, ou l'engin de leur rêve.

Lors de cette belle manifestation, 1 814 entrées payantes à 3 € ont été enregistrées. La totalité du montant des recettes était dédié, comme chaque année, à l'ALBEC (Association Léon Bérard pour les enfants cancéreux) et c'est donc un chèque de 5 442 € qu'Arthaz-Entraide a eu le plaisir de remettre à la présidente de l'Albec, Murielle Goy, lors d'une sympathique cérémonie organisée en mairie le 24 avril dernier. L'Albec, qui existe depuis 28 ans, accueille dans sa maison de parents, les proches des personnes (adultes ou enfants) hospitalisées dans un hôpital lyonnais. De nombreuses autres actions sont également au crédit de l'association : fêtes de Noël et d'anniversaire pour les enfants hospitalisés, classes vertes, financement d'une sophrologue, aide sociale et surtout soutien administratif et moral aux familles. Le soutien régulier d'Arthaz-Entraide est très apprécié par l'Albec, et Murielle Goy a souligné combien sont importantes la continuité du don et la qualité de la relation nouée entre les deux associations au fil des ans.

Pâques à Truaz

Les cloches sont passées à Truaz

Le rendez-vous avait été pris au mois de décembre, lors du vin chaud de Noël organisé par les habitants de la route de Truaz. Les enfants du quartiers se sont retrouvés samedi après-midi pour la première chasse à l'oeuf du quartier. Après une heure de recherche ils ont partager leur butin autour d'un goûter bien mérité.

Les organisateurs lancent un appel à la municipalité et espèrent pouvoir organiser l'année prochaine une chasse à l'œuf géante ouverte à tous les enfants de la commune.

Les habitants de Truaz ont d'ores et déjà rendez-vous fin juin pour la traditionnelle fête des voisins.

Cérémonie du 8 mai

A l'occasion du 69ème anniversaire de la victoire de 1945, tous les arthaziens étaient invités à se rassembler devant le monument aux morts.

En présence du conseil municipal et du corps des sapeurs-pompiers de la commune, l'hommage a été rendu sous un soleil radieux.

Un verre de l'amitié a en suite été partagé à la mairie.

Fête des mères

Vendredi 23 Mai, nous avons célébré la « Fête des mères »

C'est sous un soleil radieux et en plein air, que la municipalité a offert le verre de l'amitié.

En souvenir de cet évènement, une rose a été offerte à chacune des 80 mamans présentes.

Ecole – Spectacle

Les enfants de petite et grande section de l'école maternelle ont assisté à un spectacle d'ombre chinoise, à Château Rouge, Liam et le lotus.

Ombres et couleurs sur une toile blanche entourée de fleurs géantes, de grandes silhouettes apparaissent. Elles sont interprétées par des acteurs portant des masques.

Sur un petit écran en forme de fleur, des marionnettes jouent en contrepoint avec le grand écran.

Nous sommes allés au spectacle à Château Rouge à Annemasse, le mardi 13 mai.

Voici nos impressions :

Mahira « J'ai aimé le bateau. »
Emilie « J'ai aimé les fleurs de lotus. »
Noé « J'ai aimé le chat. »
Léo « J'ai aimé Monsieur Lo. »
Nyla « J'ai aimé la petite fille, Lian, parce qu'elle était belle. »
Lilou « J'ai aimé la petite fille, Lian. »
Tom « J'ai bien aimé les poissons. »
Matteo « J'ai aimé quand Monsieur Lo chantait. »
Alycia, Rodrigo « J'aime bien quand Monsieur Lo fait chanter l'oiseau. »
Evans, Zacharie « J'ai bien aimé quand Monsieur Lo est fait prisonnier. »
Nina « J'ai bien aimé quand Lian a vu le préfet. »
Lucas « J'ai bien aimé quand Lian a mis le vase en or. »
Quentin « J'ai aimé quand il y avait le vase doré. »
Loane « J'ai aimé quand la fille du préfet a pris la fleur de lotus et elle était en or. »
William « J'ai aimé quand la fille, Lian, a délivré le pêcheur, Monsieur Lo. »
Yanis « J'ai bien aimé quand la dame a dit « Tais-toi » à la dame qui chantait. »
Marie, Océane, Emma, Flora « J'ai bien aimé quand Louaï a été derrière la scène. »
Kaly « J'aime bien quand Louaï tenait la fleur derrière l'écran. »
Néo « Louaï pêchait, il était derrière l'écran. »
Maxime « Je me rappelle bien quand j'ai vu Louaï à l'écran. »
Louaï « Je me souviens quand je tenais la canne à pêche et le lotus et je faisais « coucou ». »
Hugo « J'ai aimé la musique. »
Evan « J'ai aimé la musique parce que c'était en même temps que les images. »
Salomé « Maman a vu la photo du spectacle. »

La classe de Petite Section – Grande Section

Arthaz Tennis Club - Tournoi 2014

Chaque printemps, les équipes du tennis club d'Arthaz participent aux championnats d'interclubs. Quatre équipes adultes sont engagées pour la saison 2014 et évoluent au niveau départemental, ils sont suivis au mois de juin des équipes jeunes.

C'est toujours dans une ambiance familiale et décontractée que cet évènement a lieu. Il est ensuite suivi du traditionnel tournoi officiel du club. A cette occasion, repas et apéritifs sont organisés par la famille Guimet et l'association.

Du côté de l'école de tennis, le nombre d'inscrits est en constante augmentation et compte aujourd'hui 84 enfants.

Au cours de l'année, des cours et stages sont proposés par un professeur diplômé d'Etat, pour le plaisir des petits comme des grands.

Comme tous les ans, l'association se réjouit de vous retrouver à son loto prévu pour le mois d'octobre.

Refuge de l'Espoir - 50 ans

Samedi 14 juin, le Refuge de l'Espoir a fêté ses cinquante ans en présence de Janine Vogler, présidente de l'association, Christophe Illivi, secrétaire et administrateur des jeunes amis des animaux, entourés de M. Cyril Pellevat, de Mme la députée Virginie Duby-Muller et de nombreux bénévoles.

En effet, c'est en 1964 que Mme Janine Vogler crée le club des jeunes amis des animaux. Bien vite, grâce à sa passion, son amour des animaux et son enthousiasme communicatif, de nombreux jeunes adhèrent.

Aujourd'hui le Refuge de l'Espoir s'étend sur 1,5 hectare et accueille de nombreux animaux : chiens, chats, moutons, chèvres, lapins...

Carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

http://www.interieur.gouv.fr/ http://www.diplomatie.gouv.fr/

Transport à la demande

proximiti

Le réseau qui rapproche

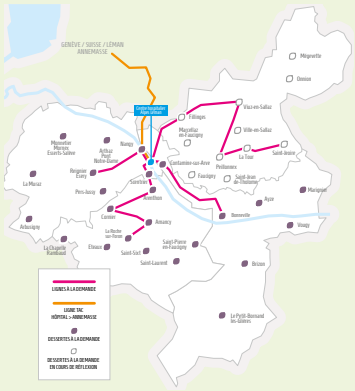

Ce service de bus à la demande permet à tout habitant du territoire de la Communauté de Communes de se déplacer, suivant son lieu d'habitation, vers une adresse ou un lieu défini tout à la fois au sein des 8 communes et vers le centre hospitalier de Findrol (le CHAL) et l'hôpital local de Reignier.
Les déplacements médicaux vers Annemasse seront également assurés certains jours. De nouvelles destinations seront également disponibles vers La Roche, Bonneville ou Saint-jeoire.
Pour les personnes en recherche d'emploi ou en poste depuis moins de trois mois, bénéficiez gratuitement de ce service pour des déplacements vers Annemasse - Les Voirons Agglomération (correspondances assurées avec le réseau TAC).
La réservation s'effectue uniquement par téléphone jusqu'à 2h avant le trajet au

0 811 280 257

(coût d'un appel local sur un poste fixe),
le meilleur trajet pour votre destination vous sera conseillé, ainsi qu'un horaire de passage.
Réservation du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.
Le TAO viendra vous chercher CHEZ VOUS pour vous déposer dans les principaux pôles : (centres administratifs, services publics, gares, équipements publics, centres de soins, centres sportifs et culturels, et les commerces des villes et chefs lieux) des territoires.
Pour le lundi, n'oubliez pas de réserver le vendredi !

Toutes les informations sur le site : **www.proximiti.fr**

ARBUSIGNY - ARTHAZ PONT-NOTRE-DAME
LA MURAZ - NANGY
MONNETIER-MORNEX-ESSERTS-SALÈVE
PERS-JUSSY - REIGNIER-ÉSERY - SCIENTRIER

Avec le tri, vos déchets ont une seconde vie !

Tous les particuliers habitants de la Communauté de Communes Arve et Salève ont accès gratuitement à la déchèterie des Rocailles pour y déposer :

Encombrants

Déchets électriques et électroniques

Lampes ampoules

Cartouche d'encre

Huiles de friture

Bouteilles, flacons plastique

Déchets de soins

Pneumatiques

Huiles de vidange

Batteries, piles, accumulateurs

Verre

Papiers, cartons

Bois

Déchets verts

Gravats

Plâtre

Ferrailles

Produits toxiques

Les quantités apportées doivent être compatibles avec l'affluence du moment. Pour limiter l'attente et une gêne à l'égard des autres usagers, l'accord pour le dépôt sera donné par le gardien (règlement intérieur 2.4)

Toutes les informations sur notre site internet : www.arve-saleve.fr

au cœur d'un avenir plus vert

La déchèterie est ouverte les :
Lundi Mardi Jeudi de 8h30 - 12h00
Mercredi de 8h30 - 12h00 et 14h00 - 18h00
Vendredi de 14h00 - 18h00
Samedi de 9h00 - 12h00 et 13h00 - 19h00
ainsi que les jours fériés sauf Noël, Jour de l'An et 1er mai
En mars avril mai juin fermeture à 19h00

Déchèterie : 1496 Route des Rocailles - 74930 Reignier-Esery
Téléphone : 04.50.43.42.03

ARRETE DU MAIRE 2014.21

Instauration d'une zone bleue

Le Maire de la Commune d'Arthaz Pont Notre Dame,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à 6,

Vu le Code de la route, notamment l'articleR 417-3,

Vu le Code pénal, notamment l'articleR 610-5,

Vu le Code de la voirie routière et notamment le titre 1er (Dispositions communes aux voies du domaine public routier) et le titre III (Voirie départementale),

Considérant que devant l'augmentation sans cesse croissante du parc automobile, la réglementation des conditions d'occupation des voies par des véhicules en stationnement répond à une nécessité d'ordre public,

Considérant que le domaine public routier ne saurait être utilisé uniquement pour des stationnements prolongés et exclusifs, et souvent abusifs, mais qu'il y a lieu, en revanche, de permettre une rotation normale des stationnements de véhicules et de favoriser l'activité commerciale particulièrement sur le parking de la boulangerie et de 1'agence postale,

Plantations

Vous avez surement remarqué cette explosion de couleurs en arrivant au sommet de la route des Echelettes, ou encore autour du parking de l'église. Dans un soucis d'écologie et d'économie nous avons créé des espaces de prairie fleurie.

La prairie fleurie est le royaume de tous les pollinisateurs. Des fleurs, des papillons, la protection de la biodiversité et moins de surface à tondre… La prairie fleurie offre une excellente alternative écologique dans les jardins. Constituée de graminées, de fleurs vivaces variées et de fleurs des champs, elle nécessite beaucoup moins d'entretien que les traditionnelles pelouses. Un seul fauchage par an au printemps ou à l'automne est nécessaire. L'arrosage est superflu.

Depuis plusieurs années maintenant une rotation des différents producteurs s'effectue sur la commune pour le fleurissement de nos espaces. Ce roulement concerne les établissements Ducret, Gindre, Gros… et permet de faire fonctionner les acteurs économiques de notre commune. Ainsi cette année les fleurs ont été achetées chez Burnet.

ERDF
ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

vous propose un nouveau service

Prévenance Travaux

• *Le principe ?*

Lorsqu'ERDF travaille sur les réseaux d'électricité pour améliorer la qualité de fourniture de ses clients, elle doit parfois programmer des coupures de courant. Aujourd'hui, ERDF s'engage à prévenir tous les particuliers concernés par la coupure, qui se seront inscrits au service d'information « Prévenance Travaux ».

• *Le service ?*

Simple et gratuit. En quelques clics et une inscription sur le site: **www.erdf-prevenance.fr**

• *Le fonctionnement ?*

Après votre inscription sur le site www.erdf-prevenance.fr. vous recevez un e-mail personnalisé, quelques jours avant la date programmée des travaux. Cet e-mail vous prévient :

- de la date et de la durée programmée de la coupure,
- de la nature des travaux et de leur localisation.

Prévenance Travaux est proposé en partenariat avec votre commune, qui, informée de la démarche, encourage ERDF à développer ce servie.

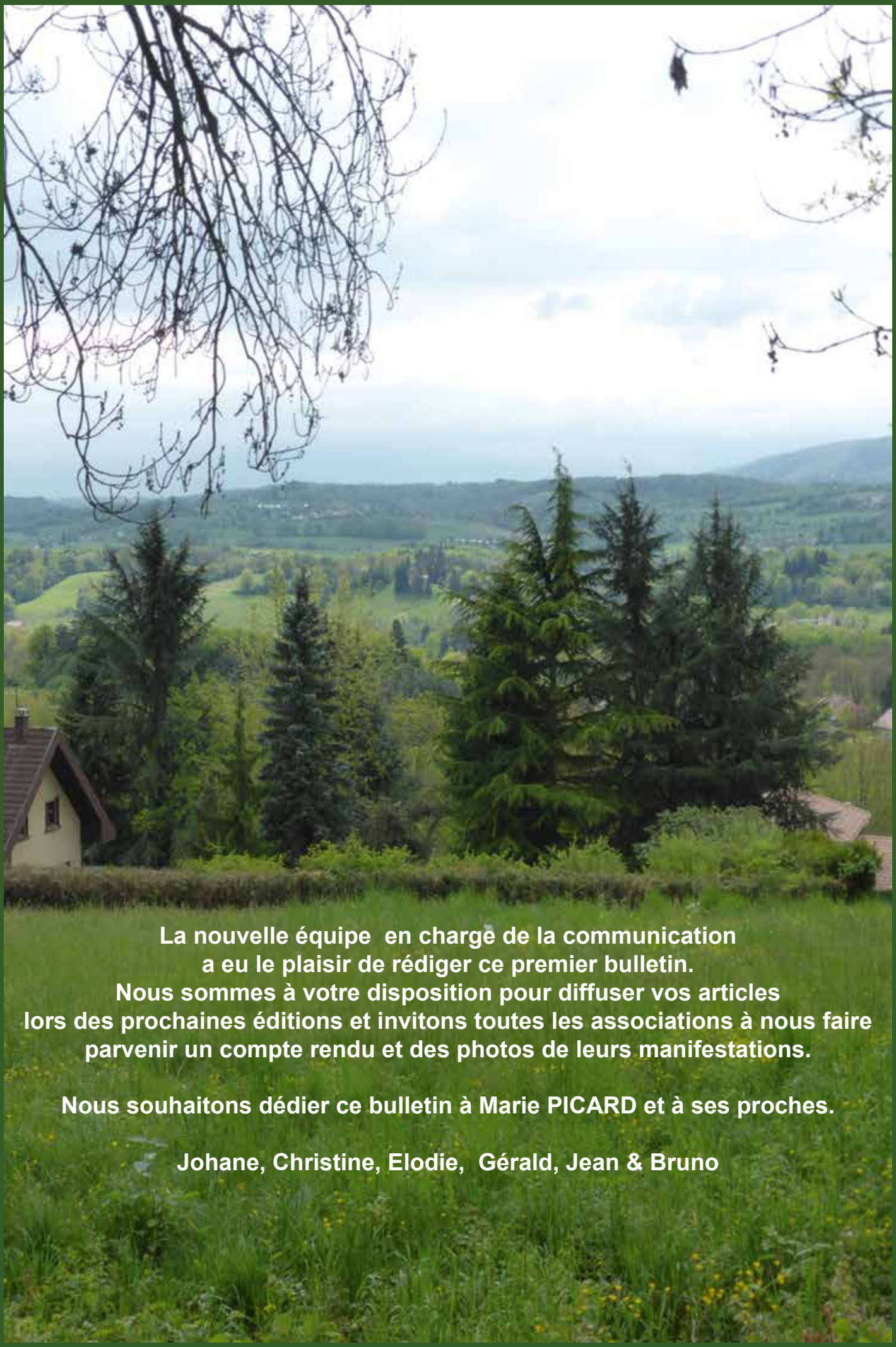

La nouvelle équipe en charge de la communication a eu le plaisir de rédiger ce premier bulletin.
Nous sommes à votre disposition pour diffuser vos articles lors des prochaines éditions et invitons toutes les associations à nous faire parvenir un compte rendu et des photos de leurs manifestations.

Nous souhaitons dédier ce bulletin à Marie PICARD et à ses proches.

Johane, Christine, Elodie, Gérald, Jean & Bruno

Imprimée sur papier CYCLUS 100 % recyclé - IMPRIMERIE OFFSET SERVICE - 04 50 43 43 02